

**SEUILS DE PAUVRETÉ ÉTABLIS PAR LE COMITÉ  
SÉNATORIAL ET SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLE  
REVENU ÉTABLIS PAR STATISTIQUE CANADA  
POUR 1986**

1986	1986	1986
1986	1986	1986
Taille de la famille	Seuil de pauvreté établi par le Comité sénatorial (Chiffres exprimés en pourcentage et en nombre de personnes)	Seuil de faible revenu établi par Statistique Canada (Chiffres exprimés en pourcentage et en nombre de personnes)
<i>Personnes seules</i>	35,4% *** (1,012,000 personnes)	34,3% (982 000 personnes)
<i>Familles de deux personnes ou plus</i>	20,9% ** (1 444 000 familles)	12,3% (851 000 familles)
Nombre total et pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté	22,4% ** (5 713 000 personnes)	14,9% (3,689 000 personnes)
* 1978 année de référence		
** Seuils de pauvreté du comité sénatorial comprennent plus de familles		
*** Comité sénatorial et Statistique Canada: pourcentages presque identiques		

1985	1985	1985
<i>Personnes seules</i>	35,9% (985 000 personnes)	36,6% (1 003 000 personnes)
<i>Familles de deux personnes ou plus</i>	21,1% (1 444 000 familles)	13,1% (901,000 familles)
Nombre total et pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté	22,8% (5 783 000 personnes)	15,9% (3 900 000 personnes)

Les chiffres de Statistique Canada pour 1986 indiquent que la tranche inférieure des 20 p. cent de familles et de personnes

seules (quintile inférieur de revenu) ont touché seulement 4,7 p. cent de l'ensemble des revenus. Par contre, la tranche supérieure de 20 p. cent de familles et de personnes seules (quintile supérieur de revenu) ont touché environ 43,0 p. cent de l'ensemble des revenus. Ces chiffres indiquent que l'écart ou la disparité entre les quintiles inférieur et supérieur de revenu est demeuré relativement stable au cours des dernières années. C'est-à-dire que le revenu du quintile supérieur est à peu près dix fois celui du quintile inférieur.

*REVUE STATISTIQUE DU CANADA, JUIN 1984 — SEUILS DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ DU SÉNAT. Le comité spécial du Sénat sur la pauvreté, présidé par le Sénateur David A. Croll, a fixé selon les niveaux de revenu, des seuils de pauvreté qui se fondent sur les «articles de première nécessité». Basés sur la taille de la famille, les seuils du comité sont rajustés chaque année à l'aide d'une formule d'indexation fondée sur les niveaux de vie, comme le reflète le montant du revenu personnel disponible au Canada, au cours d'une année donnée. La formule d'indexation annuelle est conçue de manière à prévoir à la fois les changements réels et les changements nominaux intervenus dans les revenus ainsi que les modifications pouvant survenir dans la taille moyenne de la famille. Les seuils de pauvreté qui en résultent représentant près de la moitié du revenu moyen de 1981 pour des familles de deux, trois et quatre membres. Le Sénateur Croll publie une mise à jour périodique des seuils de pauvreté établis par le comité qu'il préside. Le comité a utilisé dans le présent document les seuils de pauvreté établis pour 1981.*

PRODUIT PAR

PAUVRETÉ AU CANADA

LE SÉNATEUR DAVID A. CROLL

MISE À JOUR DU

DÉCEMBRE 1987

SEUIL  
PAUVRETÉ